



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Action Cœur de ville

Pour les patrimoines

Document réalisé à partir de l'étude
menée de janvier à juin 2020 par
Sites & Cités remarquables de France

Introduction

Annoncé par le Premier ministre lors de la seconde Conférence nationale des territoires à Cahors en décembre 2017 et engagé dès le printemps 2018, le programme national Action cœur de ville est destiné à renforcer l'attractivité et le développement des villes moyennes qui assument un rôle de centralité irremplaçable pour tout leur territoire environnant, et cela en investissant massivement dans la revitalisation de leur centre. De 8 000 à 134 000 habitants (de 21 000 à plus de 300 000 habitants si l'on prend en considération les agglomérations), les 222 villes du programme sont dotées de multiples richesses patrimoniales, issues tout à la fois de leur construction urbaine au fil des siècles que de créations plus contemporaines.

La démarche d'accompagnement proposée à ces territoires bénéficiaires donne lieu à la signature d'une convention-cadre pluriannuelle spécifique. Elle permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un projet et d'un plan d'actions, de mobiliser ingénierie et moyens financiers de l'Etat et des contributeurs du programme national (Caisse des dépôts, Action logement, Agence nationale de l'habitat - Anah).

Véritable « carte de visite » de la ville, participant de son identité singulière à laquelle ses habitants sont très attachés et contribuant à son attractivité durable, le patrimoine est un enjeu pleinement identifié par les villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville.

Ainsi, la quasi-totalité des 222 conventions-cadre qui ont été signées par les collectivités avec l'Etat, les partenaires financiers, voire avec les Régions, Départements et autres opérateurs divers, etc. accordent une place substantielle à la valorisation du patrimoine dans l'axe thématique de l'aménagement urbain et paysager de leur projet.

Après deux années de mise en œuvre du programme, tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux relèvent la place significative des patrimoines dans les projets des 222 villes bénéficiaires. Afin de soutenir la mobilisation des élus, des services de l'État et des acteurs professionnels autour des enjeux patrimoniaux dans l'aménagement urbain, et ainsi renforcer la dimension patrimoniale des villes ACV, la direction du programme a confié en janvier 2020 à l'association Sites et Cités remarquables de France la réalisation d'une étude visant à évaluer la place des patrimoines et les actions engagées sur ce thème dans les projets Action Cœur de ville.

Les patrimoines, un incontournable du programme Action Cœur de ville

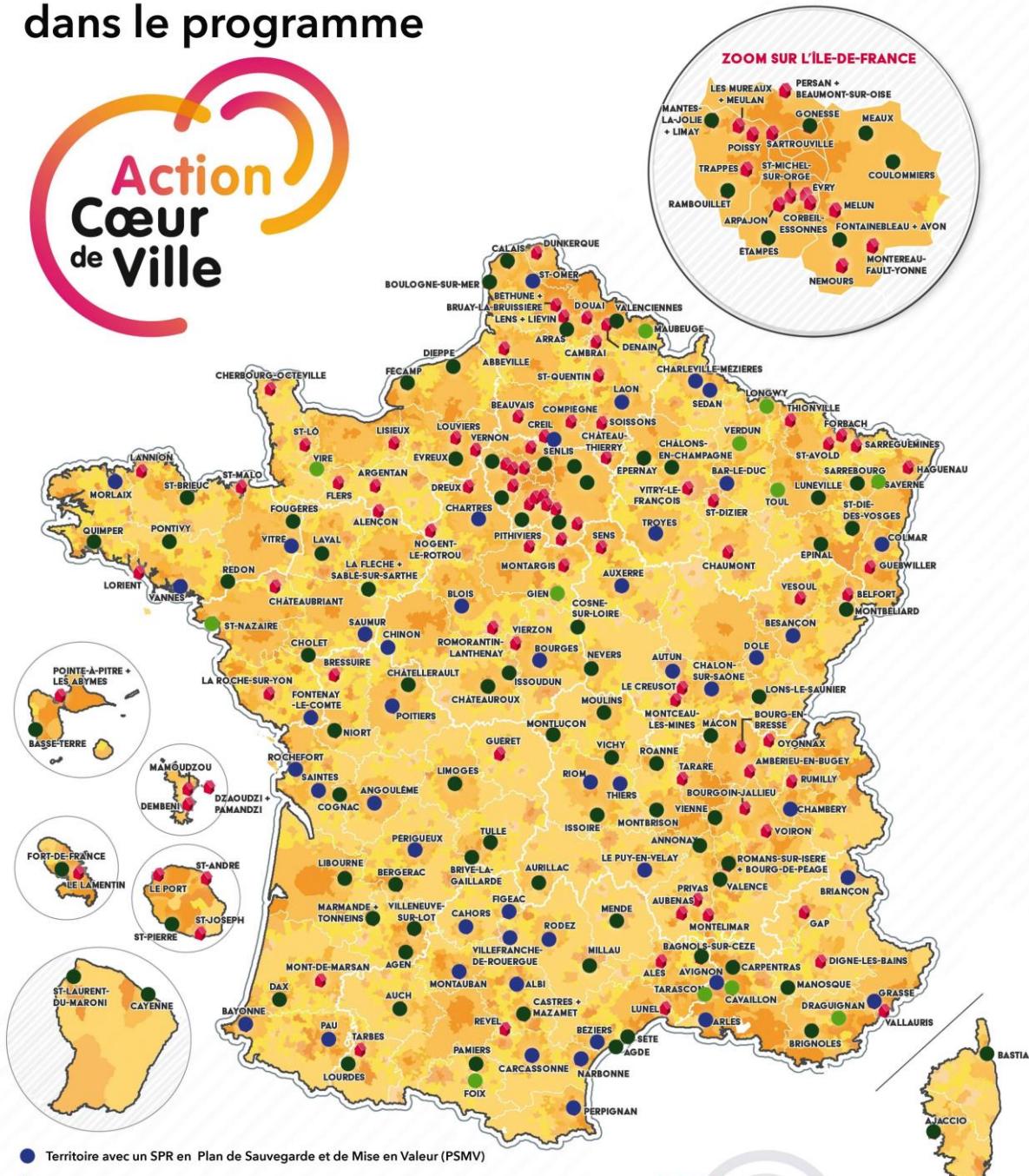
Répondant pleinement aux enjeux de la revitalisation urbaine et territoriale, les centres anciens se différencient de la périphérie par une économie d'espace, une utilisation optimisée des réseaux, voies et équipements existants ainsi qu'une économie de matériaux, gage de développement durable. Dans un contexte où les contraintes budgétaires sont importantes, les défis à surmonter sont considérables pour les nombreuses villes disposant d'un centre très ancien : protection du patrimoine, dé-densification et remembrement urbain, reconquête de l'habitat insalubre, problèmes de sécurité incendie, mixité sociale et générationnelle, économies d'énergie et lutte contre les gaz à effet de serre.

S'il intervient dans un contexte où des projets locaux avaient déjà pu être initiés, ou du moins réfléchis antérieurement, le programme national ACV donne assurément un coup d'accélérateur aux actions de valorisation du patrimoine, intégrées dans une stratégie globale de requalification urbaine et de développement économique.

141 villes, soit environ 65% des villes ACV, sont dotées d'un site patrimonial remarquable (109) ou ont engagé l'élaboration d'un SPR (32). Ainsi, cet outil d'urbanisme patrimonial est bien perçu comme un outil au service des politiques urbaines et patrimoniales menées par les élus.

D'autre part, 96 villes portent le label Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH).

les Sites Patrimoniaux Remarquables dans le programme



● Territoire avec un SPR en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

● Territoire avec un SPR en ZPPAUP, AVAP ou PVAP

● Territoire avec un SPR en projet

● Territoire sans SPR

Sources : CGET • Réalisation : CGET / S&CR
service cartographie 2018

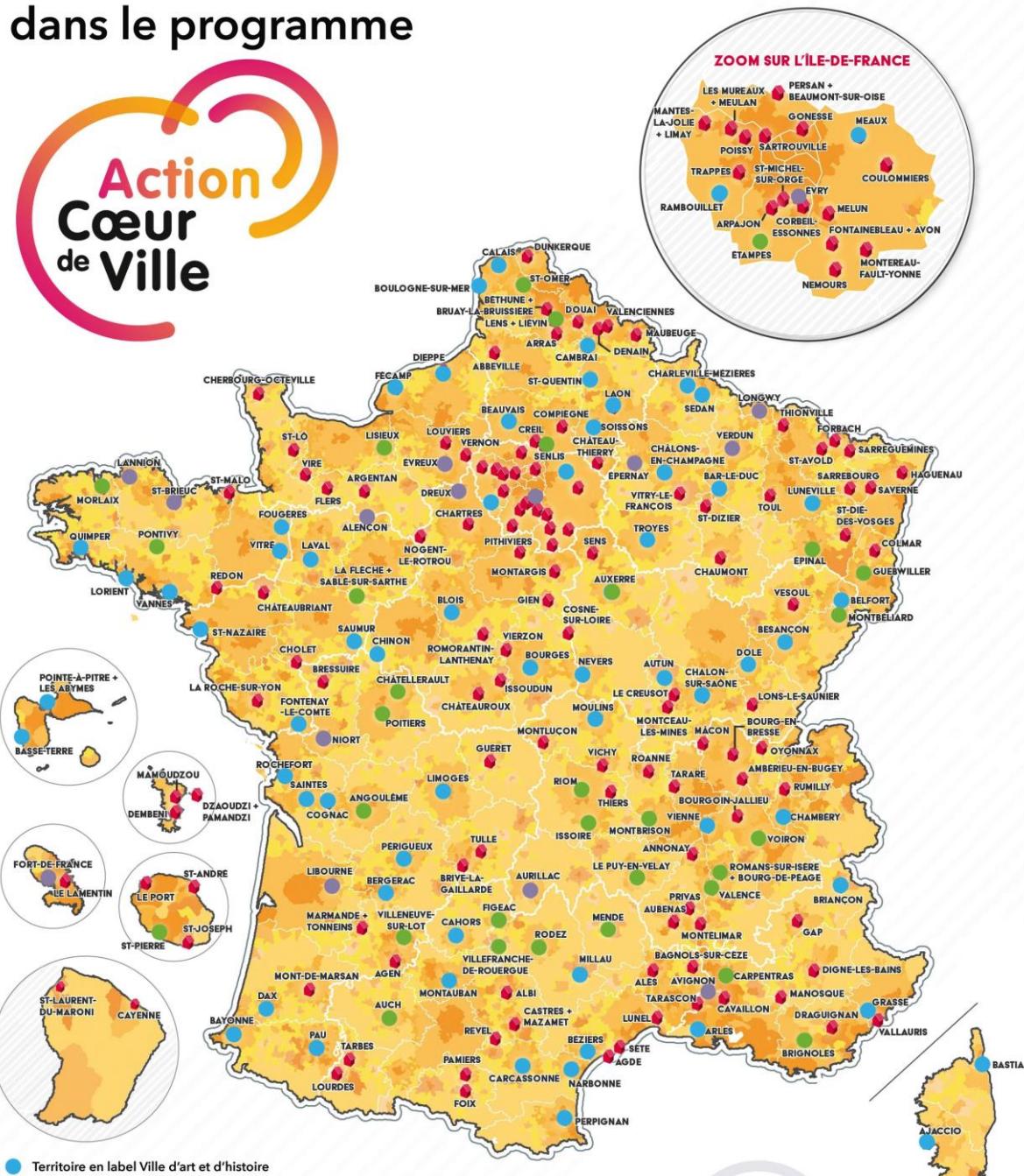


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**222 territoires
bénéficiaires**

TERRITOIRE RETENU DANS LE PLAN
« ACTION CŒUR DE VILLE »

les Villes et Pays d'art et d'histoire dans le programme



- Territoire en label Ville d'art et d'histoire
- Territoire en label Pays d'art et d'histoire
- Territoire en projet de Ville ou Pays d'art et d'histoire
- Territoire sans Label VPAH

Sources : CGET • Réalisation : CGET / S&CR
service cartographie 2018



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

222 territoires
bénéficiaires

TERRITOIRE RETENU DANS LE PLAN
« ACTION CŒUR DE VILLE »

222 villes « Action cœur de ville » définissent leur patrimoine

Par les objectifs et actions qui les composent, les projets Action Cœur de ville définissent un cadre qui s'appuie sur les fondements patrimoniaux et historiques des centres urbains pour répondre aux défis de revitalisation des centre-ville. Les quartiers anciens sont ainsi placés au cœur des projets sociaux, économiques et culturels des villes.

Les patrimoines font partie intégrante de ce qui constitue un quartier : immeubles et maisons, espaces et équipements publics, trames viaires et parcelles, parcs et jardins, patrimoine naturel. Cet « ensemble de patrimoines » fait l'objet d'une stratégie, coordonnée avec tous les services et acteurs de ces quartiers, publics ou privés.

Une typologie en 7 thèmes

Catalyseur de dynamiques préexistantes ou opportunité d'élaborer une nouvelle stratégie, Action Cœur de ville a permis aux collectivités de poser les principaux axes et objectifs d'une politique globale dans le domaine patrimonial. L'analyse des projets réalisée par Sites et Cités remarquables met en avant sept thématiques qui concentrent les enjeux patrimoniaux.

(Les exemples de villes cités dans la présente étude ne sont pas exhaustifs de l'ensemble des actions menées par les villes mais sont présentés à titre illustratif).

Les espaces publics



Cahors – Port Bullier - © ville de Cahors

Les espaces publics constituent le support privilégié des actions à caractère patrimonial. L'espace public est conçu comme l'atout premier des cœurs de ville. Offrant une diversité de formes et d'architectures, doté de richesses naturelles et paysagères, il possède une échelle rassurante qui favorise la rencontre, l'échange et permet une identification et une culture communes.

Les villes de **Cahors**, **Laon**, **Niort** et de **Guéret** accordent une place importante à l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère de leurs espaces publics.

Dans les villes d'**Arles**, **Vitry-le-François** et de **Saint-Omer**, la recherche de modes doux, de transports innovants, le développement de la « ville intelligente » ainsi que le traitement du stationnement en centre-ville et de la signalisation sont pensés en lien avec les enjeux patrimoniaux.

Le logement



Besançon - Remarkable France © Atout France - Ooshot @WorldElse

L'habitat est le domaine où se croisent forces et faiblesses des centres anciens. Habiter au cœur de ville donne accès à des services et des commerces de proximité et permet de bénéficier d'un aménagement urbain privilégié.

Toutefois, ces habitats sont souvent anciens et font face à plusieurs difficultés :

- l'insalubrité : l'enchevêtrement des structures, l'encombrement des espaces et le défaut d'entretien parfois amplifié par la multiplicité des propriétaires ;
- l'habitabilité : des logements sans ouverture sur l'extérieur ne répondent pas aux exigences du code de la santé publique ;
- la sécurité, notamment la sécurité incendie : les pompiers sont dans l'incapacité d'accéder aux immeubles situés en arrière-cour et de procéder à l'évacuation des personnes.

Les villes de **Périgueux**, **Château-Thierry** et de **Perpignan** orientent leurs actions vers la lutte contre la vacance résidentielle du parc de logements anciens.

Les villes de **Bayonne**, **Boulogne-sur-Mer** et de **Mâcon** cherchent à résoudre les problématiques de précarité énergétique du bâti ancien et à intégrer les énergies renouvelables.

Les villes de **Moulins**, **Nogent-le-Rotrou** et de **Besançon** créent des logements neufs intégrés et inspirés de l'ancien.

Les villes de **Toul**, **Ajaccio** et de **Sarreguemines** ambitionnent de développer une offre de logements adaptée à des familles de toutes tailles en s'appuyant sur l'héritage patrimonial du XIX^e et du début du XX^e siècle.

La mise en valeur des patrimoines



Sedan - Remarkable France © Atout France - Ooshot @WorldElse

La connaissance du patrimoine constitue un préalable nécessaire à sa mise en valeur auprès des habitants et des touristes. Les patrimoines, contribuant à forger l'identité d'un territoire, constituent un réel atout pour les cœurs de villes ACV.

Les villes d'**Auxerre**, **Sedan** et de **Châtellerault** s'appuient sur les services des Villes ou Pays d'art et d'histoire pour renforcer leur attractivité culturelle et développer le tourisme.

Les villes d'**Autun**, **Foix** et de **Mamoudzou** privilégient la conservation et la mise en valeur des monuments et ouvrages de leur centre ancien.

Les villes de **Limoges**, **Saint-Lô** et de **Saint-Michel-sur-Orge** s'impliquent dans des démarches d'études des patrimoines, de formation et de sensibilisation sur leur ville et leurs formes urbaines.

L'architecture de la Reconstruction occupe, en Normandie, une place importante dans les projets des villes ACV et fait l'objet d'actions de valorisation, comme à **Louviers** et à **Saint-Lô**. On peut également citer **Saint-Dié** dans les Vosges.

La mutation urbaine



Albi - panneaux d'information - © Cecile Ginez

En matière patrimoniale, il est parfois davantage pertinent d'agir non plus à l'échelle de l'immeuble mais à celle d'un ou plusieurs îlots, avec des projets de reconversion et de recyclage urbain. Ce changement d'échelle répond aux enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en même temps qu'il témoigne d'une volonté de réfléchir à la diversité des usages de la ville en s'adaptant aux évolutions des besoins. Cette mutation s'appuie sur des investissements importants qui font appel à des portages fonciers complexes.

Les villes d'**Albi**, **Vannes** et de **Montauban** réalisent des opérations de recyclage à l'échelle d'un quartier s'appuyant respectivement sur une école, une chapelle et une friche industrielle.

Les équipements

Plusieurs villes se sont saisies du programme Action Cœur de ville pour prévoir la rénovation d'équipements publics ou culturels emblématiques d'un point de vue patrimonial ou architectural. Plusieurs projets sont également des exemples intéressants de création d'architecture contemporaine.

Les villes de **Chartres**, **Rochefort** et d'**Avignon** ont programmé des opérations visant à diversifier et élargir leur offre en équipements culturels et participatifs.

Les villes de **La Roche-sur-Yon**, **Rodez** et d'**Oyonnax** ont choisi de développer des actions visant l'amélioration des établissements scolaires patrimoniaux.

Les villes **Des Abymes**, **Cambrai** et de **Tarare** prévoient des actions à caractère patrimonial qui sont l'occasion de développer l'offre touristique de leur territoire.

Les villes de **Trappes**, **Maubeuge** et de **Villeneuve-sur-Lot** souhaitent proposer une nouvelle offre d'équipements sociaux et de santé dans des bâtis patrimoniaux.

La planification

Domaine transversal par excellence, la valeur patrimoniale d'une ville devient dans Action Cœur de ville la référence d'une planification d'un nouveau type. Ces actions sont inscrites comme l'épine dorsale d'un projet global de développement qui était suggéré dans le « Plan Dauge ».

Les villes de **Pithiviers**, **Bar-le-Duc** et de **Revel** souhaitent se doter d'un SPR ou réviser leur document de gestion pour répondre à l'ensemble des problématiques urbaines (habitat, commerce, mobilité et déplacements, etc.).

Les villes de **Fécamp**, **Fontainebleau** et de **Saint-Malo** espèrent favoriser des zones de chalandise mixte entre différents usages sur les abords de leurs grandes entreprises patrimoniales.

Les commerces



Halle de Pau © Cabinet Ameler et Dubois

Les actions patrimoniales ayant trait au commerce sont de deux ordres. D'une part, les cellules commerciales ou les marchés couverts en cœur de ville présentant des enjeux patrimoniaux font l'objet de réhabilitation ou de valorisation. D'autre part, certaines villes entendent soutenir les activités d'artisanat et d'art dans leurs projets de revitalisation.

Les villes de **Saint-Brieuc** et de **Lisieux** portent des actions sur les cellules, le foncier et le bâti commercial ancien de leur centre.

Les villes de **Colmar**, **Dieppe** et de **Vesoul** s'intéressent à la qualité et à l'attractivité des devantures et vitrines commerciales perceptibles du domaine public.

Les villes de **Sens**, **Gonesse** et de **Calais** orientent leurs actions commerciales vers le développement des activités d'artisanat et d'art.

Les villes de **Flers**, **Dax**, **Limoges** et de **Châteaubriant** cherchent à redynamiser l'offre commerciale de leur territoire via les marchés et les halles métalliques du XIXe.

Des villes, comme **Pau**, prévoient la réhabilitation de halles commerciales situées en cœur de ville.

« *Action Cœur de Ville permet d'élaborer des projets cofinancés de manière rapide et souple pour la réhabilitation des locaux commerciaux en centre ancien.* » Un directeur de projet d'une ville ACV

La répartition des actions à caractère patrimonial dans les projets Action Cœur de ville

Répartition des actions à caractère patrimonial par axes ¹		
	Actions à caractère patrimonial	Actions totales
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	502	715
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	197	753
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	169	545
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	706	869
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	271	644
Transversal	60	108
Tout axe confondu	104	422
Total	2 009	4 056

Le patrimoine se caractérise par son caractère transversal. **50 % des actions présentes dans les projets ACV adressent un enjeu lié aux patrimoines.**

Répartition des actions à caractère patrimonial par grands thèmes	
Espaces publics	26 %
Logements	19 %
Mise en valeur – Valorisation	16 %
Mutation urbaine	16 %
Equipements	13 %
Commerce	5 %
Planification	4 %

¹ Recensement réalisé à partir des 222 conventions ACV et des avenants signés au 1^{er} trimestre 2020.

Les interventions dans les patrimoines

Restauration et réhabilitation

La restauration et la réhabilitation constituent l'intervention privilégiée de la mise en valeur des patrimoines dans les stratégies de redynamisation des coeurs de ville représentant au total 545 actions soit **28 % des interventions**.

Définitions

Restauration : intervention intégrale sur un édifice par la réfection, la réparation ou l'amélioration d'un bâtiment endommagé, altéré ou vétuste en respectant l'état ou le style primitif, dominant ou le plus significatif. Des modifications peuvent intervenir, pour adapter l'immeuble aux besoins de son usage, dans le respect de certaines règles afin de ne pas dénaturer ou de valoriser le patrimoine.

Réhabilitation : (re)mettre un édifice aux normes de confort, d'habitabilité, d'hygiène et de sécurité tout en préservant les qualités patrimoniales. La réhabilitation est une intervention plus légère que la restauration et ne touche pas nécessairement toutes les parties de l'édifice (façades par exemple).



Rochefort – Les Halles - © Libre de droit

Au total, au premier semestre 2020, près de **153 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)**, comprenant un volet animation des copropriétés dégradées, sont en phase opérationnelle, parmi lesquelles peuvent être citées celles de **Châtellerault** ou **Périgueux**.

Parallèlement, **28 opérations de restauration immobilière (ORI), de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et de restauration immobilière (Thirori)** sont en cours, comme à **Chambéry** ou à **Calais**.

Les villes de **Mâcon, Saint-Brieuc, Lunéville, Cahors et Boulogne-sur-Mer** portent des actions portant plus spécifiquement sur l'amélioration du confort thermique et énergétique de leur parc de logements par le biais de subventions ou d'un **programme d'intérêt général (PIG)** précarité énergétique. Dans les villes de **Sartrouville, Flers, Senlis et Limoges**, des équipements font l'objet d'une réhabilitation énergétique.

Il s'agit également de procéder à des **travaux de mise aux normes**, en matière de sécurité des usagers et de mise en accessibilité en particulier pour les personnes à mobilité réduite : **Pau** a entrepris la réhabilitation de l'hôtel de ville, **Rochefort**, celle de son palais des congrès.

La réhabilitation et la restauration concernent également les **commerces**. Ainsi, **Guéret** soutient la réhabilitation et la restructuration de ses cellules commerciales vacantes et dégradées pour offrir aux porteurs de projets des solutions d'implantation dans le centre-ville. La ville de **Colmar** met en place depuis plusieurs années des aides à l'aménagement des locaux commerciaux situés en cœur de ville et à la restauration de leurs vitrines.

Aménagement urbain

L'aménagement urbain constitue **22 % des actions en faveur des patrimoines**. Les espaces publics en sont le support privilégié, représentant 75 % de ce type d'intervention.

Définition

Aménagement urbain : intervention structurante sur une partie d'un cœur de ville, sur des espaces publics, sur des fonctions urbaines (mobilité, économie...).



Niort - aménagement de l'espace public - © Bruno Debord

Les places, les rues, les parcs, les squares, les berges du centre-ville, cibles majoritaires des opérations d'aménagement urbain, sont aménagés de sorte à s'harmoniser avec leur environnement et à le révéler. Les aménagements portent ainsi sur **l'installation de mobiliers urbains, d'installations sportives et d'aires de jeux devant s'intégrer dans le contexte architectural et paysager, le traitement des matériaux et des couleurs des façades mais encore la mise en valeur des ambiances visuelles, de la trame paysagère et végétale, du bâti patrimonial environnant ou des vestiges archéologiques**.

La ville de **Niort** a prévu plusieurs actions de requalification d'espaces publics pour donner corps à la notion de parc urbain.

La ville de **Rodez** a souhaité requalifier la place principale de son centre-ville, la place de la Cité, en harmonisant les aménagements avec l'environnement historique du site et en valorisant les vestiges archéologiques présents rendus visibles par des capteurs Smart City.

Afin de préserver et de mettre en valeur la qualité de ses espaces publics, la ville de **Vitré** s'est dotée d'un mobilier urbain adapté à la qualité architecturale et historique du centre ancien.

Documents d'orientations stratégiques et de planification

313 actions, représentant **16 % de la totalité des interventions**, visent à doter les villes de documents d'urbanisme, de planification ou d'orientations stratégiques.

30 villes, telles que **Brignoles, Foix ou Fécamp**, ont ainsi souhaité élaborer ou réviser leurs schémas de cohérence territoriale (SCoT), leurs programmes locaux de l'habitat (PLH), leurs plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), leurs plans locaux d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU/PLUi), leurs règlements locaux de publicité communal ou intercommunal (RLP/RLPi) et plans de déplacement urbain (PDU).

Corolairement, 33 villes sont en cours d'élaboration d'un SPR ou ont lancé une procédure de révision à l'image de **Montbéliard** et **Chartres**.

Les enjeux patrimoniaux sont également au cœur de documents d'orientations stratégiques locaux, à l'instar du plan guide de réaménagement des espaces publics à **Limoges**, du schéma directeur de mobilité à **Laon**, du schéma de développement touristique à **Charleville-Mézières**, de la charte de l'élégance urbaine à **Fougères**, du diagnostic et orientations stratégiques en matière d'artisanat à **Rambouillet**, de l'inventaire du patrimoine bâti ancien et/ou de la reconstruction à **Montélimar**.

« Intervenir dans les centres anciens nécessite en amont un travail collaboratif entre services pour la rédaction de documents d'orientation partagés. » Un directeur de projet d'une ville ACV

Reconversion

Avec près de 252 actions, la reconversion représente **13 % des interventions de mise en valeur des patrimoines**. La totalité des projets des villes lauréates du dispositif « Réinventons nos coeurs de ville », dont l'action a été inscrite dans la convention-cadre avant signature, privilégie ce type d'intervention.

Définition

Reconversion : donner une nouvelle fonction aux patrimoines. La reconversion peut aboutir à une reconversion de l'usage dans le même domaine originel ou à un nouvel usage.

La reconversion peut conduire :

- à la **création de logements** à l'exemple de **Romans-sur-Isère** prévoyant la réalisation d'un programme de logements dans l'ancienne gendarmerie ;
- à la **mise en place d'équipements culturels et touristiques** comme à **Laval** souhaitant reconvertir les anciens locaux du Crédit foncier, et en particulier la salle des coffres, en pôle culturel ;
- à la **création de commerces** mais aussi de **programmes mixtes** combinant plusieurs activités à l'égal de **Bourg-en-Bresse** souhaitant faire du site de la Madeleine un espace commercial, tertiaire et résidentiel.

Création

Les interventions de création représentent une minorité d'actions - 142 actions soit **7 % des interventions prévues dans les plans d'actions** -, mais elles donnent, ou donneront lieu, à la réalisation de projets architecturaux marquants pour les territoires.

Définition

Création : permettre l'introduction de l'architecture contemporaine qui s'inscrit dans la continuité de l'évolution architecturale et urbaine de la ville.

Dans l'optique de renforcer son offre en **équipement culturel**, **Saint-Malo** soutient la création d'un bâtiment à l'architecture moderne et sobre dialoguant avec la ville historique pour accueillir les œuvres d'art du Musée d'histoire maritime.

De la même manière, la création permet de consolider l'offre commerciale et artisanale par la **conception de nouvelles cellules commerciales s'accompagnant de facilités de déplacements, d'accessibilité et de stationnement**. Le projet du Carré Saint-Vincent à **Blois** est un des outils développés par la ville pour redynamiser le commerce de centre-ville par la création de surfaces commerciales de grande taille accueillant de nouvelles enseignes aujourd'hui absentes et en complémentarité avec l'offre commerciale existante. Situé dans un « vide urbain » en vis-à-vis de l'église Saint-Vincent-de-Paul, l'ancien collège des Jésuites et le Château royal, le projet du Carré Saint-Vincent doit à la fois s'intégrer dans l'environnement historique et mettre en valeur les édifices remarquables alentours.

« **Les singularités des villes nécessitent des réponses différenciées.** »
Un directeur de projet d'une ville ACV

Animation

L'animation représente **7,5 % des interventions avec 139 actions**. Immatérielles, ce type d'action n'entraîne pas ou peu de transformations physiques des cœurs de villes, mais vise à en renforcer l'attractivité touristique.

Définition

Animation : « donner vie » aux patrimoines. Les actions d'animations consistent à mettre en place des activités de valorisation et de médiation avec comme support les patrimoines.



Dax - atelier de concertation avec les enfants © Bruit du Frigo

Pour renforcer son attractivité touristique, **Auxerre** souhaite **valoriser son patrimoine** à l'aide d'une application « Auxerre culture » permettant aux visiteurs et habitants de préparer leurs sorties dans la ville et de bénéficier de visites virtuelles des sites emblématiques.

Les **labels** et plus particulièrement les VPAH sont présents dans ces actions permettant de **renforcer l'attractivité et la visibilité touristique des villes** auprès des visiteurs par leur programme d'animations du patrimoine comme à **Moulins** avec l'extension du label en Pays d'art et d'histoire. Des établissements d'interprétation des patrimoines verront le jour : centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à **Briançon**, maison du projet à **Pamiers** ou maison du renouvellement urbain à **Guéret**. Des ateliers de concertation sont également mis en place, comme à **Dax**, auprès des enfants.

« Réinventons nos cœurs de ville »

Lancée en décembre 2018 auprès des 222 villes bénéficiaires du programme Action Cœur de ville, la consultation nationale « **Réinventons nos Cœurs de Ville** » conduite par le ministère de la cohésion des territoires/direction de programme ACV avec le ministère de la Culture (Cité de l'architecture & du patrimoine) et les partenaires financiers du programme : Banque des Territoires, Action Logement, Agence nationale de l'habitat et plusieurs opérateurs de l'Etat.

A travers un appel à projets urbain innovant, ce dispositif a pour objectif de soutenir les 222 villes à **redynamiser un site emblématique de leur cœur de ville**. Les villes peuvent ainsi faire appel à des groupements de professionnels concepteurs (architectes, programmistes, paysagistes), des investisseurs et des exploitants pour réaliser des opérations innovantes sur les sites proposés qui soient à la fois adaptés aux marchés et aux besoins locaux, qui favorisent la transition écologique et l'inclusion sociale et qui valorisent le patrimoine architectural, paysager et urbain.

Le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), service interministériel de recherche et d'expérimentation, en assure la coordination auprès de la direction du programme national Action Cœur de ville.

Sur les 222 villes « Action Cœurs de ville », **112 ont répondu à la consultation** en proposant à la reconversion ou à la réhabilitation des sites très divers qui sont pour la plupart issus du patrimoine architectural des villes : friches industrielles, hôpitaux, halles de marché, casernes, couvents, hôtels particuliers, etc. Elles ont toutes été sélectionnées et bénéficient, depuis, d'un accompagnement financier, technique et méthodologique pour mener à bien leurs projets.

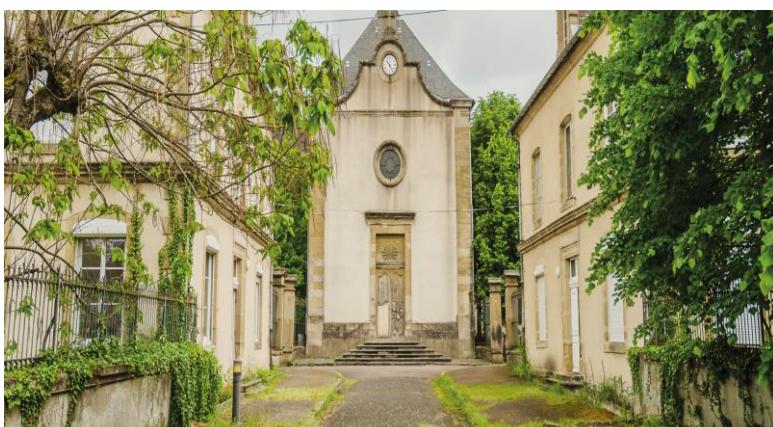
34 villes ont d'ores et déjà lancé leur appel à projet, 31 villes le feront d'ici la fin 2020, tandis que les autres continuent de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de préciser leur projet.

Quelques exemples de projets retenus



Bourges - Le couvent des Augustins ©

Bourges : restauration du couvent des Augustins (commerce et développement économique, tourisme et patrimoine, événementiel, hébergement)



Autun – Hôpital Saint Gabriel - © Libre de droit

Autun : Le site de renouvellement urbain proposé est l'ancien Hôpital d'Autun Saint Gabriel. Localisé en plein cœur de ville, à proximité de la place centrale, cet ensemble foncier amène à concevoir un projet de restructuration urbaine dans un souci de mixité



Bastia - Site du Bon-Pasteur © libre de droit

Bastia : reconversion du site du Bon-Pasteur et de Saint-Nom-de-Marie (pôle culturel)



Longwy - Ancienne Poste - © ville de Longwy

Longwy : reconversion du bâtiment de l'ancienne poste de Longwy-Haut, datant du XIXe siècle sur base du XVIe siècle (restauration)



Briançon - Caserne Berwick - © Eric Stern

Briançon : reconversion de la caserne Berwick, bâtiment d'hébergement construit au XVIIIe siècle (commerces, services et hôtellerie)



Arles – Nouvelles galeries – © Photo bannière – type paysage

Arles : réhabilitation des anciennes galeries marchandes

Loto du patrimoine

Le 30 juin, le ministre de la Culture et Stéphane Bern ont dévoilé les 18 sites des régions de France et d'outre-mer qui bénéficieront d'une rénovation financée par la cagnotte de la 3e édition du Loto du patrimoine au mois de septembre 2020. Parmi les projets emblématiques dans les villes ACV, voici quelques exemples :

- En Bourgogne-Franche-Comté : le temple protestant Saint-Martin à **Montbéliard** (Doubs)
- En Martinique : l'église du Sacré-Cœur de Balata à **Fort-de-France** et Maison d'Aimé Césaire
- En Bretagne : Les remparts à **Redon**
- En Corse : Bibliothèque Fesch à **Ajaccio**
- En Hauts-de-France : Chapelle des Templiers à **Laon** et l'Hôtel-Dieu de **Château-Thierry**
- En Pays-de-la-Loire : Temple protestant à **Saumur**
- En Guadeloupe : Maison Liensol à **Basse-Terre**
- En Guyane : Maison du directeur du bagne des îles du Salut à **Cayenne**
- A Mayotte : Ancien tribunal à **Mamoudzou**
- En Grand-Est : Théâtre des Bleus de Bar à **Bar-le-Duc**
- En Nouvelle-Aquitaine : Maison de Pierre Loti à **Rochefort**



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



SITES &
-CITÉS -
REMARQUABLES -
FRANCE